

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



| OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 15, | | | | | |
|---|----------|---------|---------|--------------|------------|
| PAR RICHARD PÈRE ET FILS, | | | | | |
| Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11 | | | | | |
| HEURES. | THERM. | HYGROM. | BAROM. | VANTS. | CIEL. |
| 6 heures. | 2 d. au- | | 27 pou. | | |
| du mat. | dessus | 76 deg. | 9 lign. | N.-O. | Brouil. |
| | de 0. | | Pluie. | | |
| Midi. | 6 d au- | 71 deg. | 27 pou. | Idem. | Incertain. |
| | dessus | | 9 lign. | | |
| SOLEIL. | | | LUNE. | | |
| Lever. | Midi. | Couch. | | Phases. | Age. |
| 7 h. | 0 h. | 4 h. | | Pléine lune. | 18 |
| | min. | 11 min. | 28 min. | | |

Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
 ON S'ABONNE :
 au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 11, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
 à la Librairie-Correspondance de P. Jusserand, rue de Gaillon, n° 15, et à l'Office Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.
 PRIX :
 3 francs pour 3 mois ;
 6 francs pour 6 mois ;
 12 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 15 novembre 1837.

Le caractère de la révolution de 1830 n'est pas chose facile. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons : vouloir prouver qu'après la victoire de juillet on pouvait prendre d'autre détermination, ni faire autre chose que ce qui s'est fait, est selon nous impossible. La question paraît d'abord oiseuse. A quoi bon discuter des éventualités passées? à quoi bon s'inquiéter de savoir si juillet on pouvait appeler au trône un Bonaparte ou un d'Orléans, faire une monarchie constitutionnelle monarchie environnée d'institutions républicaines? Les faits ne sont-ils pas accomplis? Peut-on revenir sur le passé et changer ce qui a été?
 On paraît au premier abord concluant; mais en soulevant ces questions ce n'est pas le passé qu'on a en vue, c'est l'avenir; et quand nos adversaires cherchent à démontrer que Lafayette et Laffitte n'ont pas par leur influence donné au duc d'Orléans, on veut par là dégager la couronne de toute reconnaissance envers la mémoire de Lafayette et vers M. Laffitte. On se met bien plus à l'aise pour démentir l'injure et le blâme contre eux et contre tous ceux qui ont pris part à la révolution de juillet, qui ont mis leur vie en jeu dans cette grande lutte, et qui sont opposants.
 C'est pour cela que le *Courrier* revient avec tant de persistance sur les faits de 1830. Il ne veut pas que le parti continue l'opposition ait eu la principale part dans la chute de la monarchie; il ne veut pas convenir qu'il a été déçu dans ses vaines espérances, qu'on a brisé avec lui sans ménagements et avec ingratitude. C'est pour cela, en un mot, qu'il soutient « que la révolution de 1830 n'est qu'un acte de résistance à l'oppression; qu'elle n'a point eu pour but de détruire les institutions existantes, mais de les conserver en changeant une famille. » Jamais proposition contraire à la vérité n'a été formulée. — Prouvons-le par des faits.
 Quand la guerre civile éclata en 1830 dans les rues de Paris, ce fut aux cris de : *Vive la charte ! vive la liberté de la presse !* Nous le reconnaissons; mais ces cris cessèrent de faire entendre aussitôt que le combat fut sérieusement engagé, et le 28 et le 29, les insurgés déchiraient la charte et se gardaient bien de perdre leur temps dans de vaines clameurs, et quand les Tuileries, le Louvre et le Palais-Royal furent en leur possession, les cris de victoire : *Vive la nation ! se firent seuls entendre.*
 Lafayette vint à l'Hôtel-de-Ville, et on cria : *Vive Lafayette ! vive la nation !* Louis-Philippe vint à Paris et se présenta au peuple, et on cria encore : *Vive Lafayette ! et chanta la Marseillaise.* C'est à peine si quelques autres cris se firent entendre. Certes la charte n'occupait guère le peuple ni les insurgés; cette charte d'ailleurs était si en harmonie avec le vœu public, qu'au moment de sa chute elle faillit devenir l'occasion d'une nouvelle insurrection.
 Le *Courrier de Lyon*, qui croit ou feint de croire à l'existence des insurgés de 1830 pour la charte, devrait se souvenir que ce fut une portion de ces insurgés qui se rendit au Palais Bourbon, au moment où la chambre allait voter l'abolition de la pairie, pour lui signifier de ne pas passer la loi. — Aussitôt nos législateurs ajournèrent sur ce point la délibération.

Le *Courrier* oublie-t-il aussi que la chambre elle-même porta de rudes atteintes à la charte de 1814, non-seulement par la substitution d'une famille à l'ancienne famille régnante, mais encore en stipulant diverses garanties nouvelles pour la liberté et en violant la charte dans plusieurs points?
 La minorité turbulente qui aurait eu l'appui de Lafayette et Laffitte en 1830 pouvait rallier à elle et facilement toute la nation; elle le pouvait avec plus de chances que les partisans de la charte de 1814, et elle aurait eu pour elle, si un gouvernement selon ses vœux se fût établi, l'appui de la garde nationale parisienne et les majorités populaires. Elle aurait eu l'appui de la garde nationale, car l'histoire du passé nous prouve que la garde nationale n'a refusé d'appuyer aucun gouvernement: le but de son institution est l'ordre, la liberté, la garde des droits publics. Et pourquoi n'aurait-elle pas appuyé une monarchie entourée d'institutions républicaines? pourquoi n'aurait-elle pas soutenu un gouvernement républicain qui lui aurait donné l'ordre et la liberté? Quand elle a combattu l'émeute dans les rues de Paris, elle voulait maintenir l'ordre public, et c'était tout aussi bien pour elle et bien plus même que pour le gouvernement qu'elle combattait.

Qui ne sait, après les longues et douloureuses épreuves à travers lesquelles nous avons passé, que la première condition de stabilité pour les gouvernements c'est l'ordre? Mais ce que nous regardons comme un des éléments nécessaires à l'ordre, c'est le progrès, c'est la liberté, c'est le bien-être des populations. C'est pour assurer l'ordre que nous voulons qu'on instruisse le peuple, qu'on s'occupe sans cesse de lui assurer des moyens de travail. Avec des lumières et de la moralité dans les masses, avec des institutions qui les garantissent de toute oppression, vous consolidez l'ordre public.
 La garde nationale a appuyé le gouvernement du 7 août, elle a fermé les clubs, elle a réprimé les émeutes de décembre et de juin, soit. Mais elle a fait tout cela pour maintenir l'ordre, c'est-à-dire l'ordre tel qu'on l'avait établi, l'ordre que Laffitte et Lafayette avaient contribué à fonder, et défendaient en décembre 1830. — Et en prenant part aux luttes de la place publique, que voulait la garde nationale?
 La sécurité pour les transactions commerciales, pour les affaires. Mais faire de l'ordre public, c'est le devoir de tous les gouvernements, c'est leur ABC; c'est ce qu'ils veulent toujours et doivent toujours vouloir, car l'ordre c'est la sûreté dans la vie, dans la propriété, et un gouvernement, soit républicain, soit monarchique, ne pourrait pas exister vingt-quatre heures en France s'il ne pouvait pas assurer ces premières conditions de salut pour la société. — C'est pour cela que la garde nationale s'est associée, et souvent en minorité, aux troupes qui ont combattu contre l'émeute. Encore une fois, elle aurait appuyé de toute son énergie M. Lafayette ou le duc d'Orléans président de la république française, tout aussi bien que le duc d'Orléans roi des Français. Ceci est tellement évident, qu'il faut être aveugle ou de mauvaise foi pour en douter.

MM. Laffitte, Lafayette, Dupont (de l'Eure), appuyés par le peuple de Paris, pouvaient jeter les bases d'un autre gouvernement, cela est incontestable, et ils auraient rallié à ce gouvernement cette masse d'opinions flottantes qui

passent toujours avec les vainqueurs. — La garde nationale les aurait appuyés.

L'opinion publique a sanctionné la mesure de Lafayette pour le rétablissement de la garde nationale; l'opinion publique aurait sanctionné la mesure qui aurait eu pour but la convocation d'un congrès national, et l'aurait soutenu s'il avait tout à la fois cherché à fonder en France des institutions d'ordre, de liberté et d'égalité. Il a préféré une substitution de famille, il a préféré des réformes moins radicales: c'était également l'avis de M. Laffitte. Tant mieux pour ceux qui en ont profité; mais du moins qu'ils avouent et reconnaissent par qui ils ont été amenés au pouvoir, et à qui ils doivent l'établissement du 7 août.

Les manifestations de la garde nationale ont été monarchiques; mais ses manifestations ont prouvé aussi qu'elle ne comprenait pas la monarchie de la manière dont on l'a pratiquée depuis 1830. — La garde nationale avait à la suite du convoi de Lamarque plus de 30,000 de ses membres; la garde nationale a protesté hautement contre les forts détachés, qu'on regardait comme indispensables, et certes elle se serait associée par des manifestations aux hommes qui repoussaient les apanages et la loi de disjonction, si elle avait été convoquée alors. — Quant à nous, nous ne nous occupons pas de savoir si ses opinions sont monarchiques ou républicaines. Ce que nous savons, c'est qu'elle ne veut pas l'asservissement du pays, et notre confiance est telle que nous n'avons cessé de demander qu'elle fût investie du droit d'élire nos députés. Alors les manifestations seraient plus éclatantes. Pourquoi le *Courrier de Lyon* ne demande-t-il pas avec nous l'extension des droits politiques? C'est donc à tort aussi qu'il reproche à la minorité turbulente dont nous faisons partie de vouloir être l'arbitre des destinées de la France, puisque cette minorité veut qu'on confie des droits politiques à la majorité des Français.

Le résultat le plus clair, le moins contestable des élections, c'est la chute des doctrinaires par suite de la condamnation solennelle de leur système dans les collèges et de l'expulsion de presque tous leurs principaux organes. Ce parti est désormais condamné à une minorité impuissante. Le passé n'a pas reçu, comme il l'espérait, l'absolution du pays. Le corps électoral, disaient les partisans du système qui a prévalu depuis six ans, le corps électoral va se prononcer, et s'il renvoie à la chambre avec un nouveau mandat ceux qui ont fait prévaloir ce système, ce sera un signe non équivoque d'approbation et un encouragement à persévérer dans la même voie.

Et, pour amener le pays à ces saines dispositions, que n'a-t-on pas fait? que de calamités n'a-t-on pas prodiguées aux hommes qui demandent les conséquences de juillet, et qui disent que le temps de marcher est venu? que de gracieux sarcasmes la presse conservatrice n'a-t-elle pas lancés contre cette vieille opposition, qui fait son œuvre sans s'émouvoir de ces attaques? Mais ces moyens, si puissants qu'ils fussent, n'ont pas servi, et les quatre cinquièmes des doctrinaires eussent été expulsés de la chambre si le ministère ne leur avait accordé dans les collèges sa protection intéressée.

Maintenant que va devenir ce parti? comment va-t-il essayer de remettre à flot sa barque échouée? Va-t-il for-

DISCIPLINE MILITAIRE ANGLAISE

UNE EXÉCUTION DANS LES ILES IONIENNES.

Il y avait par une soirée du mois d'août. Un groupe de militaires employés civils se trouvait réuni dans la principale place de la ville; un profond sentiment d'anxiété et de tristesse régnait sur toutes ces figures; la chaleur avait été excessive, et le soleil, espèce de place d'armes en face du palais du gouvernement, était resté désert pendant toute la journée; une promenade de moins qui se rendaient de l'un des couvents du village à l'église de *Santa-Medarda*, et un père quêteur qui mendiait sous le portique d'un autel voisin, avaient seuls vu ce sol brûlé par les rayons du soleil d'Italie.
 Pendant qu'on se promenait, quoique la brise de mer eût commencé à rafraîchir l'atmosphère, aucun oisif n'était encore venu respirer l'air du soir, lorsque le petit groupe dont je parlais tout-à-coup sortit du palais du gouvernement et alla se former au pied de l'une des pièces de campagne qui sont là pour orner le jardin plutôt que pour la défense.
 Il était évident que ces officiers avaient quitté la table de sir Stanley avant l'heure accoutumée, afin de se livrer à une discussion qu'ils n'avaient pu agiter librement en présence du gouverneur.
 — Je savais comment tout cela finirait, dit un des plus jeunes officiers. Depuis le jour de son arrestation, depuis même celui de son entrée dans la compagnie de Magendie, je prévis quelque fatale catastrophe; Frank Willis est trop homme de cœur pour sympathiser avec l'adjudant. Mais vous laissez partie de la compagnie militaire, Vernon; quelle a été la contenance de Frank? — Comment s'est-il défendu?
 — Il a dédaigné de se défendre. L'accusation d'avoir frappé un officier a été tout d'abord articulée contre lui dans les formes légales, et puis le caporal Butherford a juré que, peu d'instants avant le moment assigné à la perpétration du crime, il avait vu dans un état extraordinaire d'exaltation.
 — Cependant aucun témoin n'a pu prouver le fait principal.
 — Aucun! s'écria avec vivacité Arthur Stanley, le neveu et le jeune des aides-de-camp du gouverneur. Magendie lui-

même a déposé d'une manière si entrecoupée, si vague, en termes si emphatiques, que j'avais l'espérance de voir la cour ne déclarer Frank coupable que sur quelque chef secondaire. Mais, après un interrogatoire qui a été conduit avec une persévérance cruelle, le vieux Kedjeree, ce digne organe de l'accusation, a interpellé le prisonnier sur ses moyens de défense.

— Mais vous ne dites pas comment Willis a combattu les dépositions des témoins. Paraissait-il bien abattu lorsque les charges devenaient accablantes?

— Je ne vis jamais d'attitude plus courageuse ni plus digne que la sienne. Eût-il été taillé dans le roc sur lequel nous sommes assis, qu'il n'aurait pu montrer plus de fermeté et de résolution: pas un changement de couleur sur sa figure, pas un mouvement de colère dans ses yeux, alors même que le judas aux cheveux rouges se complaisait à accumuler sur sa tête une multitude de griefs étrangers à la cause. Pauvre Willis!... Il a tout écouté sans témoigner ni étonnement ni indignation.

— Et quand on lui a dit de se défendre?...
 — Il a répondu qu'il n'avait point de défense à présenter. Cependant le général a voulu d'abord ne voir dans cette réponse qu'un mouvement d'impatience; il a renouvelé au prisonnier la demande d'usage: « Qu'avez-vous à répondre aux charges portées contre vous? »

A ce moment, continue le jeune Stanley, il s'éleva dans tout l'auditoire un sourd murmure qui fit monter le sang sur la face bananée de Kedjeree. « Dites à la cour qu'on vous a provoqué, s'écria-t-on de toutes parts; dévoilez le misérable; ne vous laissez pas égorgé de sang-froid; montrez au général le sabre brisé dans vos mains lorsque vous défendiez la tête de son fils sur la brèche de St-Sébastien. » Ces cris éclataient de tous les points de l'auditoire, lorsque, rendu plus furieux encore par cet oubli du respect dû à la cour, le vieux fiscal réclama brutalement l'évacuation de la salle; mais cette demande n'eut point de suite. — Alors, dit le major Vernon, l'accusation résuma les faits du procès, et après une délibération de quelques minutes, la cour prononça la peine de mort.

— Mon Dieu! reprit Arthur Stanley, que n'ai-je entendu le tonnerre d'une batterie ennemie résonner à mon oreille, plutôt que

la voix grave et sonore de mon oncle dans ce terrible moment. Je n'aurais jamais cru qu'il y eût tant de véritable dignité cachée sous cette écorce sévère, ni qu'il fût susceptible de la profonde émotion que trahissaient ses paroles au moment où il achevait de prononcer le fatal verdict. Quand il a articulé l'horrible mot, il a détourné ses regards de la belle et mâle figure de Willis. La foule pressée dans la salle d'audience paraissait abîmée dans un morne silence qu'interrompait seulement les sanglots de deux ou trois jeunes soldats; quant à moi, mon cœur était brisé, j'étouffais.

Après quelques instants de silence: — Il n'y a point dans nos rangs, dit un sous-officier, un plus beau ni un plus brave soldat que Willis. Pauvre camarade! il semblait appartenir au régiment par droit divin, car il naquit dans l'Inde au milieu des périls d'une retraite; son père, qui était sergent-major, resta en arrière pour creuser dans le sable une tombe à sa femme qui venait de mourir en couches, et je me rappelle avoir entendu nos vieux soldats raconter que Frank, en sortant du sein de sa mère, avait été enveloppé dans un morceau de couverture et jeté dans un fourgon par quelques femmes déjà trop occupées à soigner les blessés et les malades.

— Frank Willis, dit un autre, servait avec nous dans la Péninsule.

— Qu'en pensez-vous, Vernon? interrompit un officier; croyez-vous qu'il y ait quelque espoir pour lui? Sur mon âme, c'est une chose affreuse, révoltante, que de voir un brave garçon périr de la sorte; car enfin, quoique Willis n'ait point voulu prononcer pour sa défense le nom de sa jeune femme, il n'est personne dans le régiment qui ignore le juste sentiment d'irritation sous l'empire duquel il a frappé son chef; d'ailleurs l'impartialité de Magendie est connue de tout le monde, et sa passion pour Bessy Willis n'est un mystère pour aucun de nous.

— Cela est vrai, répliqua Vernon; mais, soit dit sans offenser Arthur, ici présent, le vieux Stanley est une barre de fer quand il s'agit de discipline. De plus, il faut en convenir, le pardon, dans un cas semblable, serait sans exemple.

— Ici bas l'on peut tout ce qu'on veut, quand on veut tout ce qu'on doit vouloir.

— Pas dans une garnison, mon cher Arthur, comme vous le

mer un corps séparé, se posant comme la garde de la monarchie, attendant les factions de pied ferme et mèche allumée? Non, ce rôle serait ridicule, et le donquichotisme est usé jusqu'à la corde. Les chefs ont déjà pu compter leurs phalanges, hélas! bien éclaircies; ils ne peuvent plus faire la loi aux faibles qu'en se transformant: ils se transformeront. Ils déclarent donc dès aujourd'hui que cette vieille classification de droite et de gauche, de centre droit et de centre gauche, pouvait convenir sous la Restauration, mais qu'elle n'est plus désormais qu'un anachronisme; qu'il n'y a plus à la chambre que deux partis, les révolutionnaires absolutistes et les révolutionnaires républicains.

On conçoit les avantages que présentent ces catégories. Qui donc dans le tiers-parti, qui donc, parmi tous ceux dont l'opinion a pour limites M. Dupin d'un côté et M. Guizot de l'autre, voudra être classé comme absolutiste ou républicain? Entre la révolution absolutiste et la révolution républicaine, il n'y a de place que pour ceux qui veulent ce qui est, c'est-à-dire les CONSERVATEURS, les Tories français. Voilà tout. Ce sont les doctrinaires qui proposent cela, et si vous n'adhérez pas à leur plan, vous êtes nécessairement convaincus de légitimisme ou de républicanisme; car M. Barrot, suivant eux, ne pourrait être admis dans cette sainte congrégation, malgré sa scission avec le comité électoral; et, suivant eux encore, il n'a pas tenu à M. Dupin lui-même que la monarchie faite en juillet 1830 ne fût déjà par terre.

En réunissant ainsi dans une même association tous les hommes du centre gauche, du milieu et du centre droit, on comprend le but des doctrinaires. Ils comptent sur cette perturbation que les élections nouvelles apporteront dans le classement des opinions pendant quelques semaines. Jamais il n'auront plus beau jeu pour recruter des adhérents, et ils imaginent qu'on embauche des consciences neuves et timides comme les candidats de leur bord raccolent des électeurs. Nous aimons à douter qu'il en soit ainsi.

Parmi les députés dont la place est marquée au centre gauche, la plupart ont nettement promis de repousser toute espèce d'apanage féodal, de voter la réforme électorale, et de garantir de leurs votes la conservation d'Alger, de demander le rapport ou la révision des lois de septembre. Que les amis de M. Guizot y songent bien, en se faisant les amis politiques de ceux qui ont pris ces engagements en face du pays, ils agiraient lâchement, et d'un autre côté ceux-ci manqueraient à leur mandat en faisant un pas vers eux. Que chacun reste dans son camp.

Voici la lettre que Didier, détenu politique de la catégorie de Lyon, condamné à l'amnistie, a adressée au préfet du Gard :

Nîmes, 25 octobre 1837.

Monsieur le préfet,

Lorsque le gouvernement m'eut ouvert les portes de Doullens, il me força de choisir un lieu de résidence autre que le pays qui m'a vu naître; ouvrir en soie, je dus jeter les yeux sur une ville où l'on fabrique des étoffes, espérant y trouver du travail et y vivre honorablement du prix de mes sueurs. Un passeport me fut donné pour Nîmes où j'arrivai le 27 juillet dernier; je le remis à l'autorité pour me conformer à la volonté de nos gouvernants; je cherchai du travail dans cette ville; je restai sans en trouver assez de temps pour épuiser les ressources que j'avais et au-delà. Enfin je trouvai du travail, et je fus occupé pendant quarante-cinq jours. Mais aujourd'hui, le maître ouvrier qui m'occupait manquant pour lui-même d'ouvrage et ne pouvant plus m'en donner, je n'ai pu m'employer chez aucun fabricant.

Le commerce et surtout nos fabriques sont dans une si triste situation que les meilleurs ouvriers sont sur le pavé. Depuis que j'y suis moi-même, j'ai entièrement tari les quelques sous que j'avais gagnés et tout ce que je possédais, jusqu'à deux pauvres bagues en or, de peu de valeur, qui sont à votre modestie.

Dans cette position, je ne puis rester plus long-temps à Nîmes, dénué de toutes ressources. J'ai eu l'honneur de me présenter à votre audience, pour vous réclamer mon passeport; vous me l'avez refusé, en me disant que je ne pouvais

verrez un jour à vos dépens. Mais ce n'est point là la question. S'il est encore quelque moyen de sauver Willis, ses précédents et la noble fermeté qu'il vient de montrer nous font un devoir de ne rien négliger; sir Ralph me doit quelque bienveillance, comme à l'ami de son fils unique: c'est moi qui ai reçu son dernier soupir. Et vous, Arthur, qui du matin au soir méritez les reproches de votre oncle, vous ne sauriez vous imaginer à quel point il chérissait son pauvre Edouard.

A ces mots, Arthur Stanley écouta avec plus d'attention. — Mais vous-même, Arthur, continua Vernon, vous le neveu et l'héritier du général, vous avez aussi quelques droits à son indulgence. Revenons le trouver et appuyons de tous nos efforts cette pétition déjà couverte de signatures de la moitié de la garnison et de tout le régiment.

— Allez! allez! et que le ciel vous seconde! s'écrièrent tous les officiers présents. Nous vous attendrons ici pour connaître le résultat.

Sir Ralph Stanley écouta patiemment tout ce que le major Vernon avait à lui dire sur les services et l'excellente conduite du soldat condamné, sur les droits que sa naissance lui donnait à l'attachement du régiment, et sur ceux qu'un service particulier devait lui assurer à la bienveillance du gouverneur lui-même. Sir Ralph entra lui-même dans tous les détails de l'affaire à laquelle le major Vernon faisait allusion; et, après un pompeux éloge de l'ami de son fils bien-aimé, et du malheureux soldat qui lui sauva la vie au péril de la sienne, il ajouta :

« Je voudrais de tout mon cœur pouvoir céder aux prières du régiment; je le voudrais d'autant plus qu'elles me sont transmises par un des hommes que j'aime et que j'estime le plus. Mais dans cette circonstance un devoir impérieux impose silence à toutes les affections de mon cœur. L'intérêt du service exige qu'un si grand crime contre la discipline militaire soit puni avec toute la rigueur de la loi martiale; dans un cas semblable, la conscience du devoir ne doit point fléchir devant des considérations particulières. Enfin, Vernon, malgré tout ce que je dois de déférence à votre intercession, ainsi qu'aux prières de mon neveu, qui ne se doute pas plus de l'importance de ce qu'il exige de moi que de ce qui se passe dans la lune, je sens que je manquerais gravement à mes devoirs, si j'usais

quitter le lieu que j'avais choisi pour résidence, parce que j'y étais sous la surveillance de la haute police. Ah! monsieur le préfet, concevez-vous tout ce qu'a d'inhumain une semblable réponse?... Non, le poids de nos chaînes était moins lourd à supporter que cette inquisition révoltante dont on nous accable. On nous avait privés de la liberté, mais on nous donnait du pain, tandis qu'aujourd'hui nous n'avons ni liberté ni pain. Et c'est d'une telle position que l'on voudrait que nous gardassions de la reconnaissance! Ah! monsieur le préfet, que le gouvernement soit à notre égard moins hypocrite; qu'il nous renferme et nous nourrisse, ou qu'il nous laisse chercher du travail partout où nous pourrions en trouver, puisque le travail est notre seule fortune. Les oisifs qui vivent de leurs rentes, et surtout ceux qui vivent du budget, ne comprennent point toutes les souffrances qu'éprouve le travailleur quand on le réduit à demander à ceux qui ne lui doivent rien... On nous sature de tous les maux dont nous avons voulu garantir les autres: c'est être trop perfidement cruel. Encore une fois, mon passeport, pour aller chercher du travail où j'en trouverai pour vivre honorablement, ou ma part du budget pour vivre où le permettra votre bon plaisir, ou de nouveaux fers, parce que là vous êtes obligés de me nourrir!

J'attends, monsieur le préfet, votre réponse à l'une de ces trois demandes; vous connaissez la puissance de la faim, et j'espère que vous ne voudrez point qu'elle vienne étouffer toute ma vertu et me forcer de me présenter à vous et aux autres pour vous demander la bourse ou la vie!

J'attends mieux que cela de votre justice!... Mais veuillez vous rappeler que la nécessité me presse et me pousse.

J'ai l'honneur de vous saluer, DIDIER.

Cette lettre a produit quelque effet auprès des agents du pouvoir; le lendemain de sa réception, Didier a reçu son passeport pour St-Etienne et l'indemnité de trois sous par lieue pour s'y rendre.

La Chronique de Paris, qui a les prétentions politiques les plus singulières et dont on connaît d'ailleurs le royal patronage, écarte aujourd'hui l'idée que les esprits conservateurs de la chambre puissent jamais entrer en conciliation avec ce qu'elle appelle les esprits révolutionnaires. Si le gouvernement transige, c'en est à jamais fait de lui; car le tiers-parti à la gauche derrière lui, la gauche que la Chronique reconnaît plus forte et plus redoutable qu'à la dernière législature. Après M. Thiers, M. Odilon Barrot; après M. Odilon Barrot, les puritains. — A entendre la Chronique de Paris, il semblerait que l'opposition fait les avances et qu'elle réclame à grands cris l'honneur d'une transaction. C'est là le cas de nous écrier :

..... Nous n'avons mérité

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Par ordonnance du 11 novembre, M. de La Séglière, procureur-général près la cour royale de Riom, est nommé procureur-général près la cour royale de Lyon.

Hier, le cercueil qui renferme le corps du général Damrémont a traversé notre ville. On le conduisit à Paris, où il sera inhumé à l'hôtel des Invalides.

La caisse d'épargne de Lyon a reçu dimanche la somme de 16,460 fr. versée par 351 déposants; sur ce nombre 49 nouveaux livrets ont été délivrés. Elle a remboursé 9,617 fr. à 47 personnes.

M. le docteur Charles-Victor Biessy aîné, médecin aux rapports, est décédé samedi dernier dans un âge peu avancé, à la suite d'une courte maladie.

Une soustraction très-considérable de marchandises a été faite avant-hier chez un fabricant de la rue Ste-Catherine. Nous avons appris l'arrestation de cinq individus opérée hier par la police. On présume qu'ils ne sont pas étrangers au vol commis.

Hier au soir, entre neuf et dix heures, on a pu jouir du spectacle d'une aurore boréale qui couronnait d'une manière brillante tout le coteau de Fourvières.

La troupe italienne a commencé hier au soir ses représentations au Grand-Théâtre par l'opéra de Bellini *la Norma*. Un accueil brillant a été fait à la partition et à ses interprètes. Nous reviendrons en détail sur ce genre de spectacle qui a entraînés mérites celui de la nouveauté pour le plus grand nombre de nos compatriotes. En attendant, nous engageons les amis

d'indulgence dans une affaire si importante pour le maintien de la discipline militaire.

Vieilli dans les états-majors, Vernon, connaissait trop bien les formules obligées du langage officiel, pour se tenir pour battu; aussi ne vit-il dans ce premier refus de sir Ralph qu'un nouveau motif d'insister avec plus de persévérance en faveur de Willis, et de peindre avec plus de chaleur encore l'intérêt que son courage et sa conduite honorable comme homme et comme soldat avaient inspiré à toute la garnison. « Jamais, observa-t-il en terminant, acte de clémence n'aurait été plus populaire. »

Mais le général Stanley se montra inflexible. « Mon ami, dit-il, vous avez affaire à un vieux soldat sur l'âme duquel les qualités dont vous faites le tableau n'exercent peut-être que trop d'influence. Cela doit vous faire comprendre tout ce qu'il m'en coûte d'être obligé de persévérer aujourd'hui dans l'accomplissement de mes devoirs. De grâce, n'ajoutez pas à mon chagrin par d'importunes sollicitations. J'espère aussi que le capitaine Stanley voudra bien s'abstenir des mouvements d'impatience et d'incrédulité auxquels il se livre dans ce moment; car c'est avec sincérité que je parle de ce que ma tâche a de pénible et de cruel pour moi. Enfin, Vernon, ce que vous me demandez est impossible: Willis doit mourir. Son dernier jour a commencé, et, devant Dieu, je doute que le soleil se lève jamais sur un plus brave soldat. »

En prononçant ces derniers mots, la voix du vieux guerrier était altérée; il se dirigea vers l'autre extrémité du salon, pour cacher son trouble aux regards des deux officiers. Cependant, malgré cette émotion profonde, Vernon demeura convaincu que tous ses efforts étaient vains; mais il se permit, relativement à la douce femme de la victime et à l'adjudant, dans l'intérêt et sur la déposition duquel Willis avait été condamné, des allusions qui ébranlèrent le vieux gouverneur, sans toutefois vaincre sa résolution. La simple récapitulation de ces circonstances qu'il connaissait déjà produisit un tout autre effet sur l'imagination du neveu du gouverneur. « Monsieur, dit-il brusquement à sir Ralph Stanley, après avoir persisté dans votre cruauté contre un brave par égard pour un misérable tel que Magendie, vous n'avez plus à espérer une heure de repos. Si

de la bonne musique bien exécutée à aller entendre *la Norma* dont la deuxième représentation aura lieu demain jeudi.

La semaine dernière, la diligence du sieur Lacombe, de Vienne, suivant la route de Vienne à Grenoble, et contenant quatorze voyageurs, a versé à la descente de Balbin, près la Côte-St-André. Deux voyageurs ont été blessés à l'épaule; les autres ont reçu de légères contusions. Cet accident a été provoqué par un chien de basse-cour qui a effrayé les chevaux, qui se sont emportés.

Lundi matin, un bateau vide, conduit sur le Rhône par le nommé Laurus, de Miribel, a échoué contre une des piles du pont de la Guillotière, et le contre-coup a précipité Laurus dans le Rhône; les mariniers qui étaient avec lui ont pris aussitôt une petite barque pour aller à son secours, mais déjà il n'était plus temps. Laurus a surnagé pendant quelques instants, et n'ayant pu se rendre maître du courant, il a disparu sous les flots.

Avant-hier au soir, une femme s'est jetée volontairement du cours Bourbon dans le Rhône, près le pont Lafayette; avertis par le bruit de sa chute, des passants sont allés à son secours et l'ont heureusement ramenée encore vivante à bord. On ignore les causes de cet acte de désespoir.

Paris, 13 novembre 1837.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Une des nominations les plus attaquées par les feuilles ministérielles est celle de M. Michel (de Bourges). Elles rapprochent les discours prononcés par lui autrefois du discours qu'il a tenu aux électeurs d'Orléans, et s'ingénient à y trouver des contradictions impossibles. Dans son aveugle colère, une de ces feuilles attribue à M. Michel des paroles qui ont été prononcées par M. Trélat.

— Dans le collège où M. Dupin aîné a été élu à la presque-unanimité, l'une des voix adverses a été donnée à M. Royer-Collard.

Quelques personnes ont vu, dans ce vote porté en pure perte sur le président de la chambre sous la Restauration, une critique d'assez bon goût contre le président de la chambre sous le gouvernement de juillet.

— Après avoir annoncé que M. Thiers arrivera à Paris le 20 de ce mois, le *Temps* ajoute que la santé de sa femme n'est pas rétablie, et que, décidé à sacrifier quelque temps encore les intérêts de sa vie politique à ses affections de famille, il projette un nouveau voyage en Italie.

Le *Temps* est comme on sait tout dévoué au président du conseil. En s'empressant d'annoncer les embarras intérieurs de M. Thiers, il veut faire entendre sans doute que, momentanément au moins, son patron est délivré de ses rivaux.

— Dans l'impossibilité aujourd'hui reconnue d'inaugurer un cabinet purement doctrinaire, M. Guizot veut au moins faire brèche dans celui qui existe. Il présente timidement un ou deux de ses candidats aux portefeuilles, non à titre d'hommes politiques, mais à titre de capacités spéciales. « En finances, dit-il, M. Lacave-Laplagne est un pauvre homme, et notre Duchâtel un homme bien supérieur. »

On ne pense pas que la niaiserie du ministère du 15 avril, si profonde qu'elle soit, vienne en aide à cette nouvelle petite rouerie.

— Un conseil des ministres a été tenu à l'effet de savoir si le discours de M. Dupin aîné aux électeurs de Clamecy serait admis aux honneurs de l'insertion dans le *Moniteur*. La question n'est pas encore résolue. Quelques personnes ont trouvé trop révolutionnaires certains passages de ce discours. M. Dupin ne s'est-il pas écrié en effet: « Vive le roi! vive la nation! » — Vive la nation!!!

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Permettez donc, permettez donc, M. le président; je vous observe d'abord que je ne veux pas qu'on fasse du mal du tout à cette pauvre Frasier qu'a l'air d'une pénitente sur la sellette.

M. le président: Qui êtes-vous d'abord?

— Le gros Louis, bien connu, allez... Mais je vous observe

les conjectures de Vernon sont fondées, je ne m'étonne plus que d'une chose, c'est que Willis ne soit point condamné à mort pour avoir tué l'infame. Pauvre Willis! insulté, outragé dans ses plus chères affections, il s'est borné à le repousser du bras. Et c'est un tel homme que vous allez sacrifier! Ah! monsieur, que je vous plains!

— « Je ne savais point, capitaine Stanley, avoir soumis ma conduite au jugement de votre haute sagesse. Jeune homme, lorsque votre emportement d'enfant vous aura permis de réfléchir, vous comprendrez peut-être qu'après avoir consciencieusement rempli un devoir civil, un soldat peut aussi bien dormir en paix qu'après avoir trempé son épée dans le sang de ses semblables pour la défense de son pays. Dans l'un et dans l'autre cas, il n'est qu'un instrument dans les mains d'une intelligence supérieure. Je ne suis moi-même que le serviteur du pays et de la loi; mais je ne subordonnerai jamais mes actes à votre censuration ni à celle d'aucun étourdi de votre espèce: ils ne relèvent que de Dieu, de l'Angleterre et de moi. »

Et maintenant adieu, Vernon; bonne nuit, mon ami. Pardonnez à mon apparente insensibilité, et croyez que je n'apprécie pas moins vos droits à ma bienveillance que la délicatesse avec laquelle vous venez de les réclamer. Quant à vous, Arthur, si cela peut vous être agréable, soyez convaincu que ma sympathie pour le sort de l'infortuné Willis n'est pas moins sincère que la vôtre. »

Le vieux général se retira, mais pas assez vite, grâce à la goutte et à ses blessures, pour ne pas entendre les commentaires fort charitables de son neveu. « Va-t-en, cœur sec comme un morceau de cuir; va te prélasser dans ton fauteuil à bras, incorrigible esclave des formes et des préjugés, qui sacrifierais à un automate ce qui y a de plus noble dans la création. Ah! le méchant homme! y a-t-il de plus noble dans la création? Avez-vous réussi? s'écrièrent-ils. »

— Eh bien! quelle nouvelle? Avez-vous réussi? s'écrièrent-ils. — Voix, au moment où Vernon et Arthur rejoignaient leurs camarades.

Vernon secoua tristement la tête. « — Inexorable comme un tigre, répondit Arthur. Frank plus qu'à mourir, il mourra en homme. »

(La suite au prochain numéro.)

je ne me plains pas... mais pas du tout d'abord... c'est pe-

président: Votre état?

M. C.: Marchand ambulant et circulaire.

président: Avez-vous une permission?

M. C.: Pas besoin; le boulevard est libre au commerce.

président: C'est-à-dire que vous vendez des contremar-

M. C.: Ce n'est pas un état.

président: Ah! ah! jusqu'à présent je croyais...

M. C.: Fantesque! Faites votre déposition.

président: Dame! je l'ai diablement ostinée, cette innocente de

M. C.: Oh! Dieu de Dieu!

Frasié: C'est vrai; je crois même que je l'ai longuement

Louis: Rien que d'y penser me vient la chair de poule.

Frasié: Je crois même que ça a duré deux jours; pauvre chère

M. C.: Deux jours et deux nuits durant, je n'étais qu'un coup

les pieds à la tête.

Frasié: Pardine! c'est pas étonnant. Pour lors j'avais ma

Louis: ma pointe de vin, noire et méchante, et quand ça me

M. C.: durs et long-temps. Après ça, c'est enfant, c'est

Louis: l'aimé trop; c'est terrible d'avoir un cœur sensible et

Frasié: Merci de l'occasion; pas tant de tendresse et moins

M. C.: Pourquoi qu'aussi que sans pitié tu m'avais renvoyé?

Louis: revenu de force, cédant à la pente de ma nature.

Frasié: Je crois bien! A minuit moins un quart, c'est-y le

M. C.: choisi de vouloir se raccommoder avec une dame?

Louis: Tu as raison, toujours raison, Frasié; mais la raison

M. C.: et n'a jamais été le guide de l'amour.

président: Il paraît que cette femme vous a porté un

M. C.: de couteau.

Louis: Mais-z-oui... un peu trahir, par exemple, mais sans

Frasié: Vous avez été malade assez long-temps?

M. C.: Mais-z-oui... Il est vrai qu'à présent j'y pense plus.

président, à Frasié: Une telle violence est bien bla-

Frasié: Que voulez-vous aussi! battue deux jours et deux

M. C.: de suite... on finit par perdre patience.

Louis: On la perdrait même à moins. (A Frasié.) Au sur-

M. C.: si je l'ai donné un poix, tu m'as rendu une fève: partant

M. C.: et sans rancune.

tribunal, admettant comme circonstance atténuante la

M. C.: et incessante provocation à laquelle Frasié a été en

Louis: ne la condamner qu'à six jours de prison.

M. C.: Bien, très-bien! s'écrie Louis. Aujourd'hui samedi; pour

Louis: à dimanche en huit, au *Grand Sauvage*, pas vrai, Frasié?

M. C.: de Lyon, avait depuis long-temps l'intention de

Louis: marier; mais, soit qu'il ne trouvât pas une femme dont la

M. C.: et l'esprit égalassent et son esprit et sa beauté, ou qui

Louis: assez riche pour le rendre heureux, soit plutôt, à ce qu'on

M. C.: attend encore, que toutes celles auxquelles il s'adressa reje-

Louis: ment ses offres, M. C. ne se mariait pas; enfin il y a quelques

M. C.: il quitta Lyon, où d'atroces calomnies le faisaient géné-

Louis: ment passer pour un homme fort laid, très-peu spirituel

M. C.: d'une avarice remarquable; il franchit même les frontières

Louis: du département du Rhône et alla chercher fortune dans la ca-

M. C.: de l'Isère.

Grenoble, M. C. rencontra une jeune fille qui parut lui

Louis: agréer. Nous n'oserions affirmer qu'il convint à la jeune fille,

M. C.: elle consentit à l'épouser. Déjà les banns étaient publiés,

Louis: jour du mariage irrévocablement fixé, la corbeille offerte à

M. C.: l'avenir, lorsqu'une affaire importante força M. C. d'aller pas-

Louis: quelques jours à Lyon. A peine y était-il arrivé qu'il reçut

M. C.: lettre des parents de sa future, dans laquelle ils le préve-

Louis: nant qu'un homme comme lui n'épouserait jamais leur fille;

M. C.: ils lui expédiaient ses cadeaux de nocce par la diligence;

Louis: ne nous demandez pas, lui écrivait-on, la cause de cette ré-

M. C.: sultion, vous devez la connaître mieux que personne.

Louis: Pour toute réponse, M. C. envoya à son ex-future le même

M. C.: avec menace d'une assignation en justice, en cas de

Louis: refus de paiement. Nous regrettons de ne pouvoir donner tex-

M. C.: tuellement à nos lecteurs cette pièce curieuse. En voici à peu

Louis: près la teneur:

des entrepreneurs de fabriques; et de cette manière, la concurrence des ouvriers agricoles diminuant, il faut les payer plus cher, et cette hausse de la main-d'œuvre restreint beaucoup les profits des agriculteurs.

Sans doute la classe des ouvriers se trouve ainsi dans une position beaucoup plus favorable, et c'est un grand bien, surtout dans les pays où elle est nombreuse; mais les agriculteurs n'en souffrent pas moins pour tout cela. Ils sont d'autant plus en souffrance dans certains pays de l'Allemagne, et surtout dans quelques états du Nord, que dans ces états-là ils sont chargés de corvées et de redevances qui diminuent déjà beaucoup leurs profits. Il est vrai qu'ils ont plus de facilités pour vendre leurs grains, n'ayant point de droits à payer dans tout le territoire de l'union qui leur offre ainsi un marché beaucoup plus étendu qu'auparavant. Cet avantage, il faut le dire, est très-grand pour les contrées voisines des fleuves et des rivières navigables, mais est presque nul pour celles qui ne sont pas aussi favorisées, le blé étant d'un transport très-difficile et très-coûteux quand il faut l'envoyer par terre un peu loin.

Cependant cet inconvénient doit diminuer par la suite des temps, parce que cet élan donné aux fabriques aura pour effet d'augmenter la population; les agriculteurs pourront ainsi débiter leurs produits sur les lieux mêmes ou dans leur voisinage sans avoir besoin de les envoyer au loin. Mais cela n'aura probablement pas lieu pour tous les pays, et surtout ne peut s'opérer qu'après de longues années, et jusqu'à ce temps-là leurs revenus sont soumis à une diminution. L'agriculture y perd encore, soit par cette élévation du prix des marchandises manufacturées dont nous avons parlé plus haut, soit surtout parce qu'à la suite de cet élan donné à l'industrie manufacturière il y a une beaucoup plus forte demande de capitaux à emprunter, et que cette facilité de faire des placements avantageux doit faire monter le taux des intérêts; c'est en effet ce qui a lieu dans toutes les contrées où de nouvelles fabriques se sont établies. De cette manière l'agriculteur qui doit emprunter est en souffrance.

Quant à tous ces petits manufacturiers qui n'ont pas de capitaux suffisants pour établir de grandes fabriques, où, à l'aide des machines et de la division du travail, ils puissent donner leurs produits à meilleur compte qu'ils ne peuvent le faire en les fabriquant de leurs propres mains, il est clair qu'ils ne pourront pas soutenir la concurrence des grands entrepreneurs, qui peuvent disposer de beaucoup de capitaux et qui sont en général plus favorisés. Ils seront ainsi et sont déjà plus ou moins forcés de rentrer dans la classe des simples ouvriers, ou tout au moins ils sont en souffrance pendant un certain temps s'ils doivent entreprendre de nouvelles branches d'industrie. Ce n'est point ici le lieu de discuter la question de savoir si le bien général n'augmentera pas par là, puisque chacun pourra se procurer des produits à meilleur marché et probablement mieux faits. La question devrait probablement être décidée affirmativement; mais je me borne à constater un fait fâcheux et qu'on ne peut nier, c'est l'état de souffrance d'une certaine classe d'individus, et lorsqu'on discute une chose, il faut en voir tous les côtés. La question est d'ailleurs importante dans son application à la Suisse, plusieurs de nos cantons manufacturiers ayant un système particulier, celui de la fabrication par un grand nombre de petits entrepreneurs, qui, favorisés par les circonstances, sont plus que partout ailleurs en état de soutenir la concurrence des grandes fabriques étrangères. Nous aurons plus tard l'occasion de voir quelles sont ces circonstances, et s'il est à désirer qu'on en fasse cesser l'existence, en adoptant un système auquel nous ne sommes d'ailleurs pas habitués.

Nous avons dit que le système des douanes prussiennes renferme deux choses, le tarif et l'association considérée en elle-même. Nous avons présenté quelques considérations sur le tarif; voyons maintenant ce qu'il faut penser de l'association, abstraction faite de tout accompagnement extérieur.

Voyons d'abord quelle est sa valeur économique.

Plus un pays est grand et moins il y a à craindre que des obstacles mis à l'importation des objets manufacturés ou autres ne portent atteinte à son bien-être, parce que le commerce intérieur du pays peut plus facilement remplacer les pertes causées par ces écarts des vrais principes de la liberté si favorable au plus grand bien de tous. Sous le point de vue économique, un grand état est plus ou moins semblable à un petit monde; selon sa grandeur, il se rapproche plus ou moins de l'idée d'un état qui embrasserait la surface de la terre, et qui, dans ce cas, pourrait complètement se suffire à lui-même. La concurrence a en effet un bien plus grand jeu dans un grand état que dans un petit, fût-il bloqué de tous les côtés par mille lignes de douanes des peuples voisins, et la concurrence intérieure remplace ainsi du plus au moins la concurrence extérieure. Or, l'association des douanes allemandes a fait un grand état d'une foule de petits auparavant tout-à-fait indépendants les uns des autres, qui se faisaient même entr'eux une guerre perpétuelle de douanes et de tarifs, et ainsi elle a donné un beaucoup plus grand jeu aux efforts pour l'acquisition des biens.

Il arrive ainsi que les différents états allemands, pouvant facilement se communiquer entr'eux, ont aussi plus de facilités qu'auparavant de faire des échanges de leurs produits; et les limites mises à la concurrence de l'étranger sont beaucoup moins senties qu'elles ne l'étaient dans chacun de ces petits états qui existaient avant leur réunion. Chaque pays jouit aussi par là pour ses produits d'un marché beaucoup plus étendu qu'auparavant.

Mais pour que ces avantages soient bien réels, il faut nécessairement que deux conditions soient remplies. La première, c'est qu'il y ait une abondance de capitaux suffisamment grande pour qu'on puisse exploiter toutes les branches des industries agricoles, manufacturières et commerciales qui peuvent l'être avec profit, sinon les consommateurs n'en restent pas moins en souffrance, ne pouvant pas se procurer les objets dont ils ont besoin en les tirant d'ailleurs, et tous les entrepreneurs, commerçants et autres y perdent aussi, ne pouvant faire un commerce avantageux de ces produits étrangers en les amenant dans le pays.

La seconde condition nécessaire est que l'on ait des moyens de communication facile, afin que les produits puissent aisément passer d'un pays dans l'autre et parcourir de grandes étendues sans beaucoup de frais. Il faut le dire, l'Allemagne est très-favorisée sous ce dernier point de vue, étant traversée par un grand nombre de routes d'eau naturelles ou artificielles, sur lesquelles il est très-facile de faire naviguer les produits d'un état dans un autre, et même de les faire aller par eau jusqu'à la mer, depuis l'intérieur des terres. C'est d'ailleurs une tendance de notre époque, que l'attention des gouvernements et des sociétés d'actionnaires soit fortement dirigée du côté de l'établissement des canaux et des chemins de fer, grand et puissant moyen de favoriser le transport et les communications. Il paraît admis que sur un chemin de fer parfaitement horizontal un cheval peut traîner 240 quintaux, c'est-à-dire dix fois plus qu'il ne pourrait le faire sur une route ordinaire, et qu'une voiture à vapeur peut parcourir dix lieues dans une heure. Chacun peut penser quels immenses avan-

tages résulteraient pour les communications de la réalisation du projet du gouvernement de Baden d'établir un chemin de fer de Bâle à Francfort; malheureusement que dans sa dernière session la chambre des députés de cet état a renvoyé la chose pour le moment.

Quant à l'accumulation des capitaux, on ne peut méconnaître que l'association ne la favorise; car un grand état est, thèse générale, et à égalité de circonstances, bien plus propre à la chose qu'un petit, parce qu'il y a plus de choix pour des placements avantageux de fonds dans des villes qui permettent l'établissement d'industries en grand, et qui présentent généralement plus de chances pour la réussite des diverses opérations manufacturières et commerciales.

Dans un prochain article, nous verrons ce qu'on doit penser de l'association sous le point de vue des finances publiques et de la politique. CH. ARCHINARD.

On a perdu un lorignon en or, émaillé, depuis le Grand-Théâtre jusque dans la rue du Péral. Il y aura récompense honnête.

S'adresser chez M. Mollard, rue du Péral, n° 10, ou au bureau du journal.

Les parents qui envoient leurs fils comme externes au collège royal seront sans doute bien aises d'apprendre qu'il vient de s'ouvrir, rue Neuve, n° 49, au 1er, une salle d'études où les externes pourront faire leurs devoirs et apprendre leurs leçons sous la surveillance d'un maître.

Ce local, par sa proximité du collège, offrira le plus grand avantage aux élèves éloignés qui pourront s'arranger de manière à ne faire qu'une fois par jour le trajet de chez eux au collège. Les élèves qui le désireraient pourraient aussi prendre des leçons de langue italienne, le tout à un prix très-modéré.

GRAND-THÉÂTRE.

Jeudi 16 novembre. — Deuxième représentation de la troupe italienne. — LA NORMA, grand opéra italien en trois actes.

GYMNASE-LYONNAIS.

Mercredi 15 novembre 1837. — Première représentation de L'OFFICIER BLEU, drame. — On commencera à six heures.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 14 NOVEMBRE.

| NOMBRE des ACTIONS. | VALEUR NOMINALE. | INTÉRÊTS ou dividend. payables. | DÉSIGNATION DES IMMEUBLES. | |
|---------------------|------------------|---------------------------------|---|----------|
| 2,000 | 1,000 | Juin et Déc. | Banque de Lyon, | 1,500 f. |
| 4,500 | 1,000 | par trimestre. | Ponts sur le Rhône, | 1,000 |
| 450 | 2,000 | | Ponts de la Feuillée, | 2,290 |
| 300 | 2,000 | | Pont Seguin, | 1,750 |
| 220 | 2,000 | | Pont de l'Île-Barbe, | 1,400 |
| 2,560 | 1,000 | | Pont et Gare de Vaise, | " |
| 1,500 | 1,000 | Juin et Déc. | Eclairage au gaz, C ^e Perrac., | 1,600 |
| 1,000 | 1,000 | | Eclairage au gaz, St-Etienne, | 1,033 |
| 520 | 5,000 | Décembre. | Bateaux à vapeur sur Rhône, | " |
| | | | Lyon à Arles, | 5,000 |
| 180 | 2,000 | | Paquebots à vap ^r sur Saône, | " |
| | | | Lyon à Chalon, | 900 |
| 134 | 5,000 | Idem. | Gond. à vap ^r sur Saô., marc., | 2,250 |
| 400 | 10,000 | | Fonderies (Loire et Isère), | 21,000 |
| 2,200 | | | Ch. de fer, Lyon à St-Etien., | " |
| 240 | 5,000 | | Moulins à vap ^r de Perrache, | 5,000 |
| 8,000 | 25 | Par an. | Bateau à vapeur l'Abelle, | " |
| | | | Ch. de fer (St-Ét. à Andréz.), | " |

BOURSE DE PARIS DU 15 NOVEMBRE.

| | | | | |
|----------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Cinq pour cent | 109 40 | 109 45 | 109 55 | 109 40 |
| — fin courant | 109 43 | 109 45 | 109 55 | 109 40 |
| Quatre pour cent | | 100 65 | | |
| Trois pour cent | 81 10 | 81 20 | 81 5 | 81 20 |
| — fin courant | 81 10 | 81 25 | 81 5 | 81 25 |

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e Dargaud, avoué à Lyon, rue de la Loge, n° 4.

Adjudication définitive en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi dix-huit novembre mil huit cent trente-sept.

D'une maison et d'un petit jardin potager à la suite, situés en la commune de Vernaison, saisis au préjudice des mariés Benoit Christophe et Marguerite Peyret.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Antoine-Joseph Dargaud, avoué, demeurant à Lyon, rue de la Loge, n° 4. (3461)

Etude de M^e Rombau, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n° 29.

Adjudication définitive, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi deux décembre mil huit cent trente-sept.

D'une belle maison située à Lyon, rue des Augustins, n° 3, sur la mise à prix de cent quarante-huit mille francs.

S'adresser, pour les renseignements 1^o à M^e Rombau, avoué, poursuivant la vente, rue du Bœuf, n° 29; 2^o à M^e Perroud, avoué, rue St-Pierre, n° 23. (111)

(6810) VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Il sera procédé, le jeudi vingt-trois novembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, sur la place du marché dite de Sathonnay, à Lyon, au devant du Jardindes-Plantes, à la vente forcée, aux enchères publiques, des objets mobiliers saisis par procès-verbal du sieur Gay, huissier, en date du onze dudit mois de novembre, enregistré, et consistant en tables, tabourets, comptoir, buffet, poêle, avec ses cornets, garde-robe, commodes, tableaux, horloge, lits, couvertures, draps, nappes, serviettes et autres objets mobiliers.

Les adjudicataires paieront argent comptant, à peine de revente à la folle-enchère, à raison de quoi ils seront contraignables par corps. GAY, huissier.

Variétés.

CONFÉDÉRATION SUISSE. DE L'ASSOCIATION DES DOUANES ALLEMANDES.

(2^e article.)

Dans un premier article nous avons fait voir quels sont les principes fondamentaux qui ont présidé à la formation du tarif de l'association des douanes allemandes. Nous en avons déjà dit le mot, ce tarif a pour résultat de faire souffrir les consommateurs en plusieurs points, en donnant souvent aux producteurs une sorte de monopole qui peut n'être pas très-avantageux pour le public. Mais les personnes qui en ont le plus à souffrir sont surtout, comme l'expérience l'a prouvé, les agriculteurs et les manufacturiers qui ne possèdent pas assez de capitaux pour établir des fabriques en grand.

Quant à l'agriculteur, il est ici la partie perdante pour plusieurs raisons. L'association avec ses tarifs ayant tout pour but de faire prospérer l'industrie, et y réussissant, un grand nombre de personnes embrassent cette carrière, beaucoup d'ouvriers abandonnent les campagnes pour se mettre au service

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(121) VENTE AUX ENCHÈRES.

Le mercredi 20 décembre prochain, à onze heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e Bruyn, notaire à Lyon, et en son étude, sise place de l'Herberie, n^o 2, à la vente volontaire et par la voie des enchères de trois métiers propres à la fabrication du tulle, tous les trois à rotation; le premier ayant 3 mètres 25 centimètres de largeur ou 120 pouces anglais, et étant à 11 pointes; le deuxième ayant 2 mètres 81 centimètres de largeur ou 104 pouces anglais, en 10 pointes; et le troisième ayant 2 mètres 33 centimètres ou 86 pouces anglais, en 11 pointes.

S'adresser, pour plus amples renseignements, chez M. Bruyn, notaire, chargé de traiter, avant le jour indiqué ci-dessus, soit pour la vente, soit pour la location des métiers dont il s'agit.

(106) Etude de M^e Dugueyt, notaire à Lyon.

A VENDRE.—Terrains propres à recevoir des constructions, situés à la gare de Vaise, divisés par lots de différentes grandeurs et de divers prix, variant depuis 50 c. le pied métrique jusqu'à 1 f. 50 c. et au-dessus; la division en est faite avec ouverture de rues et places.

S'adresser à MM. Dugueyt et Casati, notaires à Lyon, dépositaires des plans de tracé et de division, et chargés de raiter.

ANNONCES DIVERSES.

(4512) A VENDRE.—Une maison et un clos de deux bicherées d'étendue, situés à Oullins, rue du Pont.

— Une autre maison avec clos de la contenance de deux bicherées, à Oullins, vers le pont et près de la maison de l'archevêque.

— Dix bicherées de vignes et terres labourées, situées à La Chassagne.

S'adresser, pour l'achat de ces diverses propriétés, à M^{me} veuve Gros ou à son fils, demeurant tous deux rue du Pont, à Oullins.

A VENDRE.—Un pensionnat très-florissant. On y enseigne tout ce qui est du ressort des écoles primaires supérieures. Ce pensionnat est situé dans une ville à quelques lieues de Lyon.

S'adresser au bureau du journal.

(4511) A VENDRE.—Jolie pharmacie bien achalandée, à Pont-de-Vaux (Ain).

S'adresser à MM. Victorin Biérix Sionest et Co, droguistes-pharmaciens, rue Neuve, 12, à Lyon.

(4513) A VENDRE pour cause de départ.—Fonds de café agencé à neuf, grande rue de la Guillotière, n^o 66.

S'y adresser. On donnera des facilités pour le paiement.

(3440) A VENDRE.—Fonds de cordonnier avec toutes les marchandises et accessoires. Ce fonds peut occuper sept à huit ouvriers, dont trois travaillent constamment pour bottes.

S'adresser au bureau du journal.

(2901) LIVRES ET GRAVURES AU RABAIS,
Rue Clermont, n^o 5.

Tous les jours, excepté le dimanche, il y aura vente de livres et gravures plus ou moins endommagés par le fait d'un incendie. Il n'y aura point d'enchères. Les avaries ayant été estimées par arbitres, la vente se fera à prix fixe.

(4507) A LOUER DE SUITE.

Bel appartement tout parqueté, boisé, verni et tapissé, composé de sept pièces avec balcon, au 1^{er}, sur le quai de la Charité, au coin de la rue Perrache.

S'adresser au portier.

(6805) CHANGEMENT DE DOMICILE.

Depuis le 1^{er} novembre courant, l'étude de M^e DIDIER, avoué près le tribunal civil de Lyon, est place de l'Herberie, n^o 3, au 2^{me}.

(4500) On demande un associé qui pourrait disposer de 4 à 5,000 f. pour une fabrique ayant une bonne clientèle; l'associé ou le chef de fabrique serait trois ou quatre mois en voyage.

S'adresser au bureau du journal.

(6807) A VENDRE.—Deux billards de la fabrique Sollier, breveté, rue des Célestins, 6, à Lyon.

S'y adresser, ou chez M. Cotillon, limonadier, place Lévis, chez lequel ils sont livrés à l'essai.

Changement de domicile, ci-devant rue Richelieu, 108.

VICTOR PLAISIR,

(115) COIFFEUR BREVÉTÉ,

Rue de la Bourse, 11, à Paris.

Cet établissement, l'un des plus anciens de Paris; jouissant toujours de son ancienne réputation, se recommande par les soins qu'il apporte à la confection de ses ouvrages en cheveux; un assortiment de parfumeries de premier choix, particulièrement la pommade de quinquina pour arrêter la chute des cheveux, et la poudre à teindre les cheveux, de son invention, se trouvent dans ses magasins.

(3426) AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuse commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 fr., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n^o 30, à Lyon.

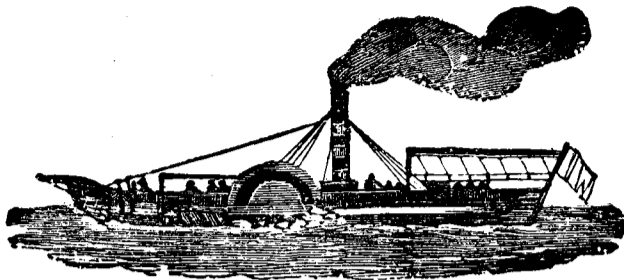
AVIS.

DÉPÔT général des remèdes APPROUVÉS, BREVETÉS et AUTORISÉS, annoncés dans les journaux, ainsi que des EAUX MINÉRALES ARTIFICIELLES ET NATURELLES.

Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n^o 13, près la rue de la Cage. (2104)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE: la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge.—Prix: 4 fr. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, n^o 23, A LYON.



Bateaux à Vapeur

SUR LE RHONE,

SERVICE D'HIVER.

Départs tous les jours, excepté le lundi, à neuf heures du matin, de la chaussée Perrache,

POUR VALENCE, AVIGNON ET LA ROUTE.

Les bureaux sont quai de Retz, n^o 42. (104)

GUÉRISON DES

TEIGNES ET DES DARTRES.

La pommade de L'Oursel, pharmacien de Paris, est le moyen le plus simple et le plus efficace que l'on connaisse pour guérir facilement toutes ces maladies.

Prix: 4 fr. 50 c.—Chez M. Macors, rue St-Jean, à Lyon; Calixte et Bonnet et fils à Valence, tous pharmaciens. (120)

GOITRES ET SCROFULES.

Poudre de Sency,

Approuvée et recommandée par l'Académie royale de Médecine.

L'emploi de ce spécifique, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, loin d'attaquer aucun organe ou d'altérer la santé, comme on a souvent à le déplorer avec d'autres remèdes, la fortifie au contraire; il affermit les constitutions naturellement faibles; il convient aux sujets des deux sexes et de tous les âges, aux femmes grosses aussi bien qu'aux nourrices.—A la suite de nombreuses expériences et de deux rapports de l'Académie royale de Médecine, constatant l'efficacité de la poudre de Sency, M. le baron Alibert, médecin en chef de l'hospice Saint-Louis, et M. le docteur Pariset, secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine, médecin de la Salpêtrière, ont chargé spécialement M. Bazière, inventeur et propriétaire de ce précieux remède, de traiter dans leurs hôpitaux les goitres et les maladies scrofuleuses connues du public sous les noms d'érouelles, humeurs froides et maladies lymphatiques.

Au dépôt général, chez M. Bazière, rue du Gindre, 5, à Paris.

Prix du flacon (avec l'instruction): 12 fr.; du demi-flacon, 6 fr.; du rouleau de topique, 4 fr.; du demi-rouleau, 2 fr.—Les flacons, rouleaux et instructions sont revêtus de la signature Bazière. (Affranchir.)—On trouve aussi ce remède chez tous les pharmaciens de France et de l'étranger. (114)

Maladies Secrètes

et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Cesiro est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. le flacon.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n^o 15.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Genève, chez M. Burkel, droguiste.

A Vienne, chez Muret fils, épiciers, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.

A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.

A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

Valence, Ronzier, place des Clercs.

Lons-le-Saunier, Vincent, épiciers et marchand de parapluies, place de la Liberté.

Paris, Maréchal, épiciers, rue du Pont-aux-Choux, n^o 14 ou 17.

Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Pausac, n^o 164.

Ainsi que dans les principales villes de France. (5433)

(119) Rue Richelieu, 93, à Paris.

AMANDINE,

De FAGUER, successeur de LABOULLÉE, parfumeur.

Le succès immense et toujours croissant de cette pâte de toilette est dû à sa supériorité bien reconnue pour blanchir la peau, l'adoucir et la préserver du hâle et des gerçures. Dépôt à Lyon, chez M. Soccard aîné, place de l'Herberie.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Sency.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PÉRENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. (3445)

PATE PECTORALE

DE RÉGLISSE A LA GOMME,

De GEORGÉ, pharmacien.

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements et autres maladies de poitrine les plus invétérées.—Boîtes de 12 sous et 24 sous.—Dépôt général, à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien rue St-Jean, n^o 39, et chez MM. Michel, à Tarare; Vignier, à Vienne; Ricard, à Grenoble; Hallée, à Autun; Mosset, à Mâcon; Terrat, à Chalon; Couturier, à St-Etienne; Ve Béraud-Gaillard, à Dijon, droguiste, rue Charre. (3427)

(116) ESSENCE CARYOPHILE, de la pharmacie Vivienne.—La médecine moderne avait besoin d'un dépuratif plus puissant que la salsepareille et ses différentes préparations si souvent sans efficacité contre les maladies secrètes, les dartres, les humeurs, l'acrimonie du sang, les boutons au visage, etc. Ce dépuratif a été trouvé dans les caryophilles, dont l'essence est le moyen par excellence et reconnu tel par les plus savants docteurs pour guérir promptement et sûrement ces différentes maladies. Prix: 5 fr. le flacon. On délivre en même temps une instruction détaillée chez M. Borelly, place de la Préfecture, à Lyon.

MALADIES

DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n^o 10, à Saint-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS:

Vienne, Monret fils, épiciers, rue Marchande.
Givors, Thivy, épiciers, Grande-Rue.
Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
St-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciers, rue de Foy, n^o 39.
Roanne, Amelot, confiseur.
Montbrison, Lacroix, pharmacien.
Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue.
Chalon-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier, Grande-Rue.
Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.
Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.
Valence, Ronzier, confiseur, place des Clercs.
Bourg, Martinet, pharmacien, rue d'Espagne.
Trévoux, Prost, épiciers. (5433)